



Politique familiale : Etat des lieux, menaces, contre-propositions

Audition par l'Entente Parlementaire pour la Famille – Assemblée Nationale -
10/12/2019

SOMMAIRE

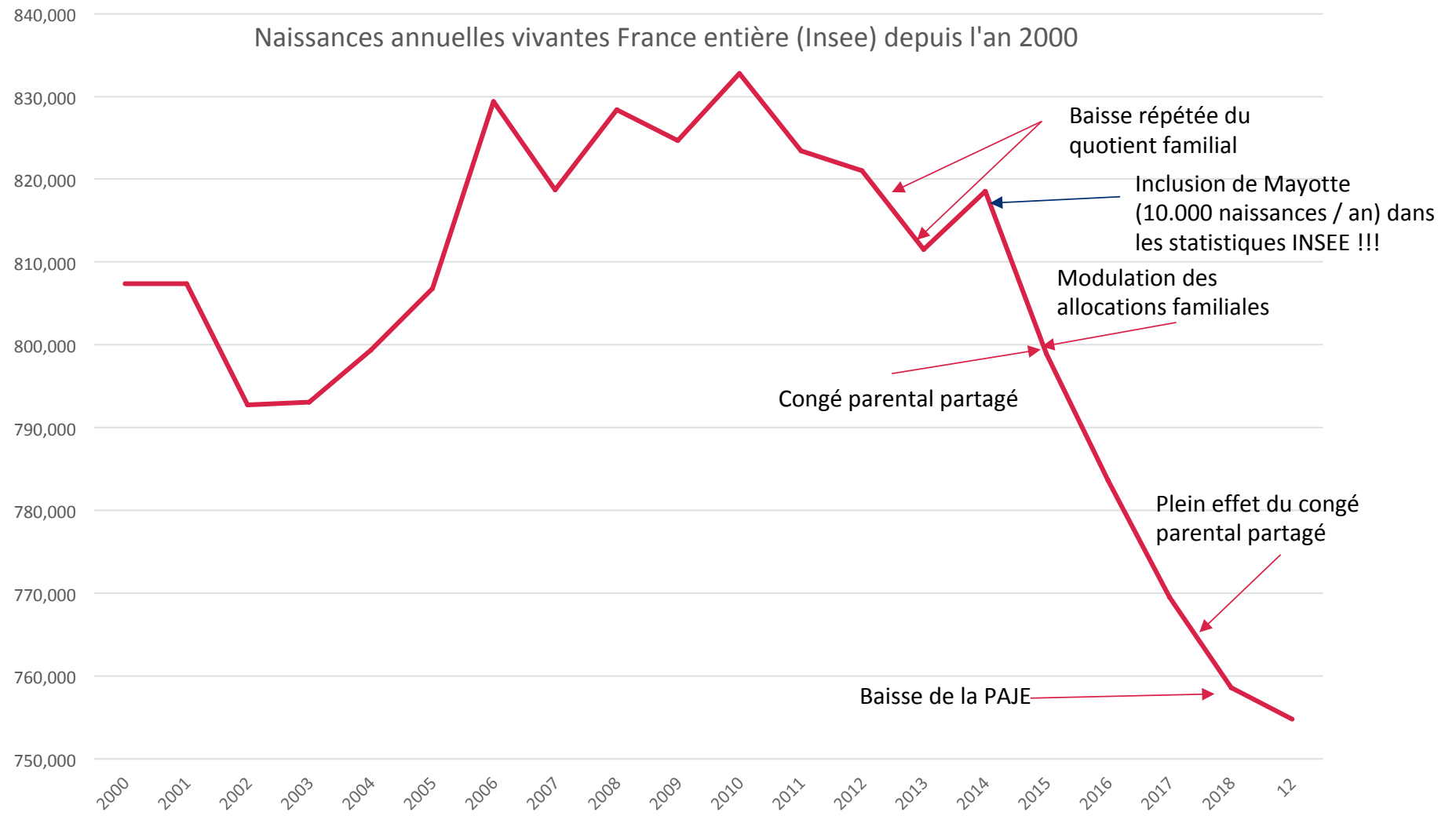
- I. Politique familiale : Bilan des 7 dernières années + chiffres clefs
- II. Retraites : menaces sur les droits familiaux + Nos propositions ...
- III. 1000 premiers jours de la vie : opportunité & menaces sur les congés parentaux + Nos propositions
- IV. Autres points de vigilance

I - Politique familiale : Bilan des 7 dernières années + chiffres clefs

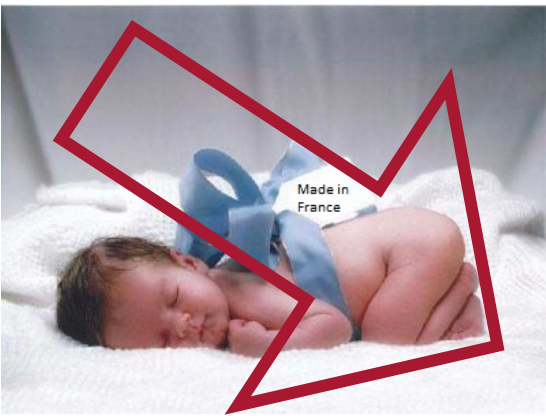
A - Une natalité qui pâtit de la politique « familiale »



80.000 naissances
en moins par an
(hors Mayotte)



Avec des conséquences à court et moyen terme :



Outre l'impact immédiat sur certains secteurs (puériculture, jouet,...), la France **ne pourra pas maintenir** son niveau de **protection sociale** et de **retraites** si la natalité poursuit sa chute.



B - Un niveau de vie des familles qui s'est dégradé

- **5,6 Milliards d'€ = ARGENT PRIS DANS LA POCHE DES FAMILLES** entre 2012 et 2018 (modulation des allocations familiales, baisse du plafond du quotient familial, multiples réductions sur la Prestation d'accueil du jeune enfant, réduction du congé parental, etc...).
- Les classes moyennes ont été durement touchées : 2 M de familles avec enfant(s) des classes moyennes et pauvres ont vu leur revenu disponible diminuer ¹
- Elever des enfants est un « luxe » : pour avoir 3 enfants, il faut consentir à une baisse de niveau de vie de 40% ²
- Et ça continue : faible revalorisation de l'ensemble des allocations en 2019 (0,3%) et 2020 (0,3%).

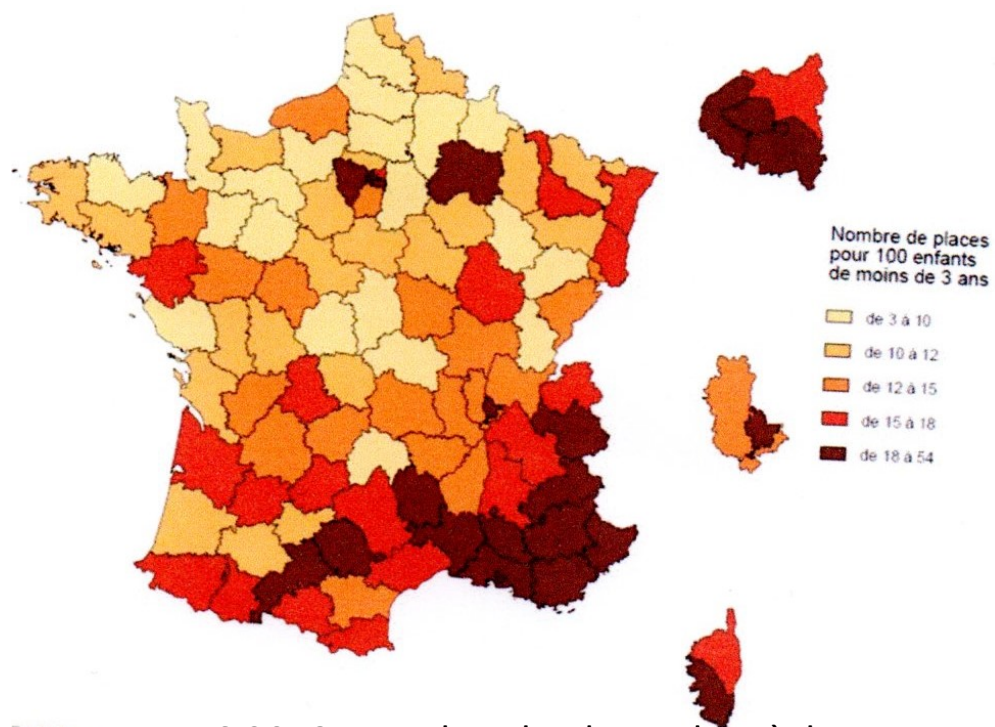


D) Moins de solutions d'accueil pour les 0-3 ans

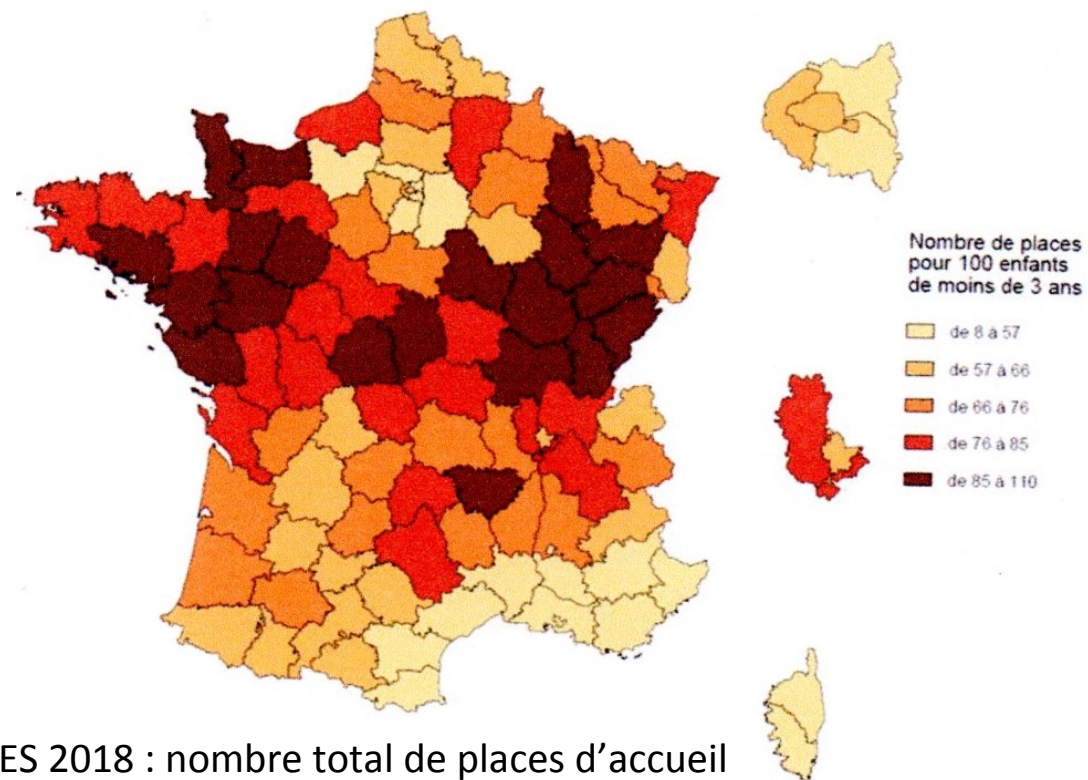
Solutions d'accueil	Bilan COG 2013-2017 ¹	Rappel objectifs 2013-2017
Nouvelles places de crèches PSU brutes	+ 57.200	
Destructions de places de crèches	- 24.700	
Nouvelles places de crèches CMG / PAJE ²	+ 22.900	
Augmentation de la fréquentation	+ 6.400	
Total places de crèches	+61.800	+ 100.000
Garde par les assistantes maternelles	-21.900 ³	+ 100.000
Scolarisation à 2 ans	+ 1.800	+ 75.000
Congé parental	- 260.000	
Total solutions d'accueil	- 218.300 !!	+275.000



Les résultats en image de la politique du « tout crèche » : les collectivités qui font le plus de crèches sont celles qui offrent au global le moins de solutions de garde aux familles !



DREES 2018 : nombre de places de crèches pour 100 enfants de 0-3 ans en 2015



DREES 2018 : nombre total de places d'accueil formel pour 100 enfants de 0-3 ans en 2015



E) Une politique familiale particulièrement coûteuse

« Dépenser + pour Garder – »

Dépenses	2012 ¹ (en M€)	2017 ² (en M€)	2018 ² (en M€)	2019 estimé ² (en M €)	Evolution du budget global 2019 vs 2012	Evolution en %
Congé parental	2.064	1.233	980	936	- 1.128 M€	- 54,6%
CMG assistante maternelle	5.416	5.588	5.581	5.528	+ 112 M€	- 2%
CMG gardes à domicile ⁴	293	281	285	291	- 2 M€	=
Coût des crèches pour la sécurité sociale⁵	1.954	3.064	3.211	3.357	+ 1.403 M€	+71,8%
dont CMG crèches	166	425	493	558	+ 392 M€	+236 %
dont PSU crèches et RAM	1.788	2.639	2.718	2.799	+ 1.011 M€	+56,5%
Total des Dépenses	9.727	10.166	10.057	10.112	+ 385 M€	+ 4%

→ Perte de 260 000
bénéficiaires du congé
parental (2012-2017)

→ « Seulement » 61 800
places en crèches créées en
5 ans

1) CCSS et FNAS septembre 2013 2) CCSS et FNAS septembre 2019 3) CCSS et FNAS septembre 2018 4) Attention : il faudrait ajouter les réductions d'impôts pour avoir le coût complet de ce mode de garde 5) A ce coût, il faut ajouter les subventions versées par les collectivités locales, le coût de création des places de crèches et les versements du fond enfance jeunesse de la CAF qui eux aussi ont explosés à la hausse



Y compris pour les collectivités locales

Sur la base d'un enfant gardé à plein temps	Coût total ¹ par enfant et par mois pour l'Etat et la CNAF	Coût estimé* par enfant et par mois pour une municipalité
Crèche	1348 €	Variable selon le type de crèche et son taux de remplissage.
Assistante maternelle	856 €	0 (sauf MAM / RAM)
Garde à domicile	1312 €	0
Congé parental	390 €	0

¹ Source : IGAS IGF 2017 – coût total Etat + CAF + collectivités locales à fin 2015

* Le coût peut être variable selon les choix de la commune (Délégation de Service Public ou non) et les coûts locaux (fonciers, salaires,...)



F) Un renfort des aides aux familles monoparentales ...en apparence

Les familles monoparentales ont bénéficié de mesures catégorielles :

PREPARE versée jusqu'aux 3 ans de l'enfant (au lieu de 2 ans), augmentation de l'ASF, augmentation du CMG, développement de l'ARIPA,...

MAIS, elles pâtiennent comme tout le monde : du manque de modes de garde, de la baisse du quotient familial, de la modulation des allocations familiales, de la faible revalorisation des allocations...

POURQUOI FAIRE UNE POLITIQUE FAMILIALE ???

L'ETAT A BESOIN :

- De familles qui accueillent, élèvent et permettent à la génération qui vient de s'insérer professionnellement ...(du moins si nous voulons maintenir notre système de protection sociale et de retraites)
- D'une implication des parents pour éviter les dérives / violences, permettre l'insertion, favoriser le vivre ensemble
- Sans dépenser trop

LES FAMILLES ONT BESOIN :

- De conditions économiques (fiscalité, allocations, aides aux modes de garde,...) et pratiques (existences de modes de garde, logistique pas trop compliquée) raisonnables pour accueillir les enfants qu'elles désirent
- D'une articulation vie professionnelle – vie personnelle permettant de s'impliquer dans le quotidien de leurs enfants
- De soutien / réseaux : parents est un métier difficile...plus facile si on n'est pas isolé
- Pour un coût raisonnable ... sinon les impôts s'envolent

II- Réforme des retraites :

Menaces sur les droits familiaux + Nos propositions



Nous sommes **FAVORABLES** au principe de réforme des retraites

...Pour ne pas laisser à nos enfants un système non financé



Cotiser pour la retraite...

....n'assure aucun droit à
la retraite !



Pour avoir une retraite demain, il faut :

- Des enfants qui naissent
- Qui soit assez éduqués pour ne pas finir aux Baumettes
- Qui fassent assez d'études pour s'insérer professionnellement et ne pas finir au RSA / au chômage
- Qui aiment assez la France pour y rester et ne pas finir à Singapour pour les + diplômés

...et un système de retraites supportable pour que la génération qui vient n'envoie pas tout balader !

**D'où viendra ma
retraite ?**



En travaillant aujourd'hui,
je verse des cotisations sociales
et impôts



Je finance ainsi
des infrastructures
et
leur fonctionnement



Pour que la génération qui vient
puisse un jour à son tour travailler et financer
ma retraite.

Mais ceci ne suffit pas !!!

Il faut aussi des familles



En accueillant aujourd’hui,
des enfants



En les éduquant, en
prenant du temps pour eux, en
finançant leur entretien, en les aidant à
s'insérer demain dans la société, en les
encourageant à aimer la France...



Je contribue à la génération qui vient
pour qu'elle puisse un jour à son tour travailler et
financer les retraites... des autres ?

Il faut enfin un système
JUSTE



Un régime de retraite trop déséquilibré...
ou trop injuste dans l'équilibre contribution /
pension



Réduirait le nombre de jeunes
qualifiés restant en France... et donc
la pension de chaque retraité

Il est **JUSTE** qu'en contribuant **+** par mon travail, j'ai **+** de retraite



Il est **JUSTE** aussi qu'en contribuant **+** par mes enfants, j'ai **+** de retraite





Grâce à toi, ils auront une
meilleure retraite...et moi
une moins bonne !

Les menaces du projet de réforme des retraites (du moins tel qu'il apparait dans le rapport Delevoye)

Remarque préalable

- Les femmes ont une retraite inférieure de **40%** à celle des hommes
- Ceci est particulièrement lié au temps qu'elle prennent pour mettre au monde et élever leurs enfants :
 - Congé parental (très faible cotisation)
 - Travail à temps partiel (réduction de cotisations)
 - Congé sans solde (sans cotisation)



Il serait **INACCEPTABLE** et **INJUSTE**

- d'accroître l'écart de retraite entre hommes et femmes
- de pénaliser spécialement les mères qui prennent du temps pour élever leurs enfants.



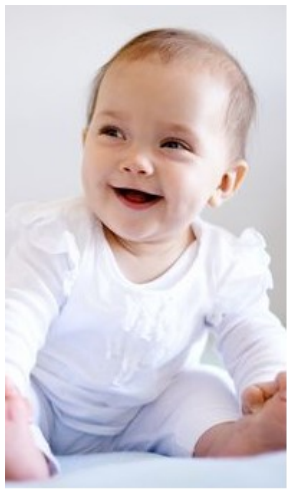
1) La bonification pour chaque enfant élevé :

Aujourd'hui :

- 8 trimestres validés pour chaque enfant (4 pour les fonctionnaires) soit 5% du nombre total de trimestres requis
- Attribué par défaut à la mère, partageable aux 4 ans de l'enfant avec le père.
- Protecteur pour les femmes ayant des carrières hachées...
- Ne bénéficie pas à certaines femmes (celles qui ont commencé à travailler jeune et n'ont aucune interruption de carrière)

Demain :

- **+ 5%** de bonification du total des points acquis pour chaque enfant élevé (pour 1 parent)
- Attribué par défaut à la mère, partageable aux 4 ans de l'enfant avec le père.
- Bénéficie aux femmes ayant un salaire élevé et n'interrompant pas leur carrière
- **TRES INJUSTE** pour celles qui ont des carrières hachées : + elles prennent de temps pour leur enfant, moins elles auront de bonification en valeur



CONTREPROPOSITION MMM France :
des pts correspondant à **2 ans de salaire moyen français**
= X pts (5% d'une carrière) pour tout enfant élevé

- Meilleur reflet de la charge que représente l'enfant en temps (la même pour toutes les familles quels que soient leurs revenus)
- Attribués par défaut à la mère, transférables au père dans les mêmes conditions que les trimestres de bonification actuels
- Meilleure protection pour les parents qui diminuent leur temps de travail pour mieux s'impliquer dans l'éducation de leurs enfants
- Ne coûte pas plus cher que la proposition du gouvernement (c'est seulement une répartition différente)

10%

2) La bonification pour les familles nombreuses :

Aujourd'hui :

- + 10% de bonification sur la retraite des 2 parents
- Pour toute famille ayant élevé au moins 3 enfants
- Compense (un peu) le fait que les familles nombreuses investissent + que la moyenne dans la génération qui vient au lieu d'épargner pour leurs vieux jours

Demain :

- RIEN !
- TRES INJUSTE pour ces familles qui investissent + que les autres dans la génération qui vient



CONTREPROPOSITION MMM France : **= +10%** Garder la majoration **pour les 2 parents**

- Gardons la bonification de 10% dont bénéficient les familles de 3 enfants et +, à défaut de pouvoir (par manque de financement) rémunérer totalement l'effort que font l'ensemble des familles pour entretenir la génération qui vient
- Le gouvernement a dit qu'il maintenait l'enveloppe de droits familiaux. Dans cette enveloppe, la part allouée aux familles nombreuses doit être maintenue.



3) L'Assurance Vieillesse des Parents au Foyer (AVPF):

Aujourd'hui :

- Bénéficiaires : **Parent d'enfant handicapé** (sans conditions de ressources) ou Parent de 3 enfants et + bénéficiant du complément familial (10% des familles les + modestes)
- Arrêtant de travailler pour s'impliquer dans l'éducation des enfants
- Prise en charge de cotisations retraites à hauteur du SMIC
- Très protecteur pour ces parents (1,5 Millions chaque année) qui déchargent l'Etat de la garde de leurs enfants

Demain :

- Prise en charge uniquement de la période 0-3 ans
 - Sur la base de 60% du SMIC (contre 100% aujourd'hui)
- = **INJUSTE** pour les mères qui prennent du temps pour leur enfant
- = **PARTICULIERMENT INJUSTE** pour les mères d'enfants handicapés



= **Y pts**
/ an

CONTREPROPOSITION MMM France :
Des points versés sur la base du SMIC

- Pour chaque parent qui cesse ou réduit son activité pour prendre en charge un enfant handicapé non placé en internat
- Pour chaque parent qui cesse ou réduit son activité pour garder lui-même son enfant non scolarisé au lieu d'utiliser les modes de garde + coûteux pour la collectivité (crèches, assistantes maternelles, garde à domicile)
- Pour tout parent de famille nombreuse bénéficiant du complément familial et arrêtant de travailler pour s'investir auprès de ses enfants
- NB : l'économie que le gouvernement croit faire en supprimant l'AVPF se retrouverait immédiatement en frais de garde supplémentaires à financer pour les 0-3 ans et les enfants handicapés...et pour résoudre les problèmes en banlieue !

70%

4) Une réversion plus protectrice

Aujourd'hui :

- Des régimes très divers qui versent 0 à 60% de la pension du conjoint décédé sous forme de réversion en partie sous conditions de ressources

Demain :

- Un maintien de 70% du niveau de pension pour le conjoint survivant
- Une règle très lisible et très protectrice pour les femmes ayant une carrière hachée



MMM France est **très favorable** à cette meilleure protection des veufs/veuves ayant eu une carrière hachée en raison de l'éducation de leurs enfants.



...mais pas de réversion en cas de divorce

Aujourd'hui :

- Un ex-conjoint non remarié bénéficie d'un % de la réversion au prorata du nombre d'années de mariage (s'il y a eu plusieurs conjoints successifs)

Demain :

- Plus aucune réversion pour les ex-conjoints
- A charge pour les juges de partager les points acquis au cours du mariage
 - ➔ Vrai risque d'encombrement des tribunaux
 - ➔ Vrai risque de paupérisation des mères/parents ayant réduit ou cessé de travailler



CONTREPROPOSITION MMM France :

Une règle de partage applicable à tous les divorces

- Proposer un principe de partage pour tous :
 - 50% des points acquis par le travail au cours du mariage sont personnels,
 - 50% sont partagés 50/50 entre les conjoints en cas de divorce
- Les couples peuvent s'entendre sur un partage différent (consentement mutuel)
- Seuls les cas litigieux peuvent faire appel au juge

III- 1000 premiers jours de la vie :

Et l'annonce d'une réforme sur les congés parentaux + Nos propositions

Le congé parental - qui est concerné?

1. Qui prend un congé parental (2017) ?

- 272 000 familles bénéficient du congé parental
- 12% des enfants de moins de 3 ans sont donc gardés grâce à ce dispositif
- Ce sont les mères à 94% qui le prennent

2. Depuis la réforme de 2014, le congé parental a perdu en attractivité

- Aux 2 ans de l'enfant, l'indemnisation s'arrête, donc les familles l'interrompent
- ➡ Depuis 2014, plus de 200 000 familles ont renoncé au congé parental, soit **une baisse de 43%**

Nombre de familles bénéficiant du congé parental selon l'âge du benjamin	2014	2017	Evolution 2014/2017	
Enfants âgés de moins de 1 an	147 300	112 700	-34.600	-23 %
Enfants âgés entre 1 et 2 ans	188 300	135 000	-53.300	-28 %
Enfants de plus de 2 ans	143 900	24 200	-119.700	-83 %
TOTAL	479 500	272 900	-207.000	-43 %



Conséquence: moins de solutions d'accueil pour les 0-3 ans

Solutions d'accueil	Bilan COG 2013-2017 ¹	Rappel objectifs 2013-2017
Nouvelles places de crèches PSU brutes	+ 57.200	
Destructions de places de crèches	- 24.700	
Nouvelles places de crèches CMG / PAJE ²	+ 22.900	
Augmentation de la fréquentation	+ 6.400	
Total places de crèches	+61.800	+ 100.000
Garde par les assistantes maternelles	-21.900 ³	+ 100.000
Scolarisation à 2 ans	+ 1.800	+ 75.000
Congé parental	- 260.000	
Total solutions d'accueil	- 218.300 !!	+275.000



Conséquences financières: une politique familiale très coûteuse

« Dépenser + pour Garder – »

Dépenses	2012 ¹ (en M€)	2017 ² (en M€)	2018 ² (en M€)	2019 estimé ² (en M €)	Evolution du budget global 2019 vs 2012	Evolution en %
Congé parental	2.064	1.233	980	936	- 1.128 M€	- 54,6%
CMG assistante maternelle	5.416	5.588	5.581	5.528	+ 112 M€	- 2%
CMG gardes à domicile ⁴	293	281	285	291	- 2 M€	=
Coût des crèches pour la sécurité sociale⁵	1.954	3.064	3.211	3.357	+ 1.403 M€	+71,8%
dont CMG crèches	166	425	493	558	+ 392 M€	+236 %
dont PSU crèches et RAM	1.788	2.639	2.718	2.799	+ 1.011 M€	+56,5%
Total des Dépenses	9.727	10.166	10.057	10.112	+ 385 M€	+ 4%

→ Perte de 260 000
bénéficiaires du congé
parental (2012-2017)

→ « Seulement » 61 800 places
en crèches créées en 5 ans

1) CCSS et FNAS septembre 2013 2) CCSS et FNAS septembre 2019 3) CCSS et FNAS septembre 2018 4) Attention : il faudrait ajouter les réductions d'impôts pour avoir le coût complet de ce mode de garde 5) A ce coût, il faut ajouter les subventions versées par les collectivités locales, le coût de création des places de crèches et les versements du fond enfance jeunesse de la CAF qui eux aussi ont explosés à la hausse

Quelles menaces aujourd'hui sur le congé parental ?

*La mission sur les 1000 premiers jours de la vie réfléchit à la mise en place d'un **congé parental de 4 mois pour chaque parent**, rémunéré à hauteur du congé maladie. Ceci intervient dans le cadre du « socle européen des droits sociaux ». Il est probable qu'il vienne remplacer le congé parental actuel (de 2 ans maximum par parent).*

➤ Une menace pour les finances publiques

- Dans un contexte de pénurie des modes de garde, ce sont des dizaines de milliers de modes de garde qu'il faudrait prévoir pour compenser la disparition du congé parental long. Ceci est donc irréaliste, et **accentuerait une pression déjà très forte sur les modes de garde**.
- Un enfant gardé en congé parental coûte actuellement 397€/mois (tandis qu'un enfant gardé par une assistante maternelle coûte environ 850 €/mois aux finances publiques, voire 1350 €/mois pour celui gardé en crèche, sans compter les dépenses d'investissement).

➤ Une menace pour la liberté de choix des familles et des mères

- Une disparition du congé long serait une **régression sociale significative**, pour plus de 200 000 mères qui gardent aujourd'hui elles-mêmes leur enfant de moins de 3 ans
- Un des objectifs de la mission sur les 1000 premiers jours est d'aider les parents à mieux s'impliquer auprès de leur enfant: sous couvert d'égalité, **il serait scandaleux d'empêcher les mères de le faire**.



OUI au congé parental court et mieux rémunéré
A CONDITION de préserver AUSSI le congé parental long
Nous recommandons également le rétablissement du congé de 3 ans

IV- Autres points de vigilance

Liés à différents articles de presse ou déclarations récentes



Menaces en vue sur la politique familiale

○ Réforme du congé maternité / paternité

- *La refonte à venir du congé parental s'inscrit dans un cadre plus global de refonte des congés paternité / maternité (Adrien Taquet à la semaine de l'innovation politique - novembre 2019).*
- 2 décembre 2019: M. Schiappa et B. Lemaire lancent une consultation en vue de la future loi pour l'émancipation économique des femmes (prévue 1^{er} semestre 2020). Sujets abordés: le congé parental, le congé paternité.. Mais aussi la sphère privée, car pour M. Schiappa, « il n'y aura pas d'égalité dans la sphère professionnelle s'il n'y a pas d'égalité à la maison. »

○ Congé paternité obligatoire ? (Colloque à Science Po + A. Taquet)

○ Individualisation de l'impôt (AFP / revendication de certaines féministes + articles de presse présentant l'individualisation de l'impôt comme une modalité de financement du congé paternité égal au congé maternité)

○ Fascination pour le modèle suédois (A. Taquet à la semaine de l'innovation politique)



Merci de votre attention. Pour toute question contactez :

Marie-Laure Gagey – des Brosses

Responsable Equipe Plaidoyer MMM France

Emilie Perrier

Equipe Plaidoyer MMM France

info@mmmfrance.org

www.mmmfrance.org

et

www.makemothersmatter.org